



CONVOCAATION DU CONSEIL COMMUNAL.

Les membres du Conseil sont invités pour la première fois, conformément aux articles L.1122-12, L.1122-13, L.1122-15 et L.1122-17 du Code de la démocratie lieu ordinaire de ses séances (salle du conseil, Place communale à NASSOGNE), le

LUNDI 30 DECEMBRE 2013 à 20H.

pour délibérer sur les points suivants :

SEANCE PUBLIQUE :

1. CPAS : budget 2014.
2. Rapport 2013 accompagnant la présentation du budget 2014.
3. Budget 2014.
4. Octroi des subsides communaux 2014.
5. Subsides en nature aux différents clubs et associations.
6. Taxe pour la délivrance de documents administratifs : adaptations.
7. Cahier spécial des charges pour un marché de service pour un auteur de projet pour le Fonds d'investissement 2013-2016 (entretien de voiries).
8. Agence Immobilière Sociale : intervention communale.
9. Enfance – Accueillantes conventionnées : mesures d'accompagnement.
10. Engagement d'un employé administratif : décision, fixation des conditions de recrutement, de la description de fonction et de la procédure de recrutement.
11. Fonction de directeur général : fixation de l'échelle et de l'amplitude de carrière.
12. Communications.

HUIS CLOS.

13. Désignations d'enseignants temporaires : ratifications.

Nassogne, le lundi 16 décembre 2013.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,

Charles QUIRYNEN

Marc QUIRYNEN

Avant la séance publique, à 19h30', se tiendra la réunion conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Aide sociale (voir convocation par ailleurs).